

Monsieur le recteur

Objet : situation des EPLE et services au 21 mai 2020

La semaine dernière, les personnels ont participé à des réunions de préparation de la rentrée dans le second degré, et ceux du premier degré ont accueilli les élèves. D'ores et déjà on nous signale des situations qui pourraient mettre nos collègues devant un danger grave et imminent. Nous avons décidé de vous écrire à nouveau pour vous transmettre des éléments factuels qui confirment bien que cette reprise n'était pas nécessaire et que les garanties sanitaires n'étaient pas au rendez-vous.

Dans les Côtes d'Armor :

L'hôpital de Lannion-Trestel est durement touché, avec 50 cas de covid-19 au 17 mai, dont plus de soignants que de patients. Alors que les enfants de soignants étaient accueillis par les collègues volontaires, aucun test n'est prévu dans les écoles du secteur !

À l'usine de Kermené, ce sont 69 salariés testés positifs au covid-19 à St-Jacut-du-Mené, annonce l'ARS le 17 mai. Le maire du Mené a décidé, dimanche soir 19 mai, la fermeture des écoles, mais le Préfet a interdit cette fermeture ! Les collèges de Merdrignac et Collinée ont vu leur rentrée repoussée à mardi mais pas les autres collèges du secteur alors qu'il y a des enfants de parents qui travaillent chez Kermené.

Les nouveaux tests réalisés le mardi 19 mai à Kermené portent le nombre de personnes contaminées à 109. C'est moins du tiers des effectifs de l'entreprise qui a été testé. Les salariés de la quinzaine d'entreprises prestataires restent à tester...

M. le DASEN des Côtes-d'Armor disait en CHSCTD le 15 mai que la capacité de tests dans le département était celle attendue : quand les élèves et les personnels des écoles vont-ils être dépistés ? C'est une urgence pour éviter la transmission du virus dans les établissements scolaires du Mené, et empêcher des décès d'enseignants.

Certains ne semblent pas avoir pris la mesure de la nécessité du respect du protocole sanitaire. Ainsi au collège de Moncontour dans le 22, un barbecue a été réalisé dans l'établissement !

Des circonscriptions comme celle de Loudéac livrent chacune des écoles en masques, d'autres telles Dinan Sud ou Guingamp Sud, demandent aux directeurs de se déplacer à leurs frais et leurs risques, alors qu'ils sont déjà submergés de tâches. La circonscription de Lamballe, contrainte de distribuer du matériel tous les 2 jours, n'avait pas reçu à 15h30 vendredi 15 mai les masques, et au vu du temps pour préparer les colis, donnait rendez-vous le lendemain matin sur des parkings de supermarché avec les masques de lundi...

FO demande que les masques soient livrés dans les établissements.

La charge de travail qui est confiée aux directeurs, est forcément mise en cause dans le malaise survenu à une collègue directrice d'une école à St-Brieuc, sur son lieu de travail le jeudi 14 mai. Elle en est décédée.

FO dénonce les conditions de la réouverture des écoles : les mesures indispensables que nous demandons ne sont pas prises (dépistage généralisé, fourniture de masques FFP2...), le protocole sanitaire est inapplicable, l'élaboration des groupes d'élèves est une usine à gaz, la crainte des responsabilités que le ministre fait endosser aux directeurs et enseignants est énorme...

Dans le Finistère :

Entre mardi et vendredi, 8 écoles fermées sur le Finistère suite à des suspicions de covid-19.

Quelques remontées de collègues :

Au Collège de Briec : ouverture aux élèves de 6^e et 5^eme, la principale a demandé aux parents de fournir des masques à leurs enfants car le collège n'en possède pas suffisamment pour équiper tous les élèves. Par mail, elle indique aux collègues que les masques lavables devront être lavés à 40 degrés et non 60 degrés sinon les masques rétrécissent.

Au Collège de l'Harteloire (Brest), voici les remontées de collègues :

« Je suis plutôt inquiet (et pas le seul) concernant le protocole mis en place à l'Harteloire.

(...) je me suis aperçu en fin de matinée que le gel que nous avons à disposition (et qui est également à l'accueil) a une action uniquement bactéricide (voir la pièce jointe produit utilisé). La norme indiquée ne concerne qu'une action bactéricide, et il n'y a marqué à aucun endroit qu'il a une action contre les virus. On a cherché avec l'infirmière, et effectivement les normes virucides ne sont pas celles qui sont marquées sur les flacons que nous avons.

Des amis à moi qui travaillent en milieu hospitalier me confirment que ce gel n'a été testé que pour une action contre les bactéries. Aucune certitude sur les virus.

Quand j'ai fait la remarque à Mme la proviseure, elle m'a sèchement rétorqué qu'ils les avaient achetés en pharmacie et que c'était les bons gels, et que si nous n'étions pas contents nous n'avions qu'à prendre notre propre gel et que l'établissement n'était pas tenu de nous en fournir puisqu'on avait un lavabo. A savoir que le savon en question, c'est le nôtre, (C'est contraire à ce qui est dit dans son protocole sanitaire).

je ne sais pas quel gel auront les élèves mais le protocole sanitaire est basé quasiment exclusivement sur l'utilisation du gel hydroalcoolique et non sur le lavage des mains à l'eau savonneuse. »

La FNEC-FP FO du Finistère a pris ses responsabilités, en alertant Mme la DASEN en renseignant la fiche du Registre de Danger Grave et Imminent au Collège de l'Harteloire Brest (pièce jointe RDGI). Les textes réglementaires prévoient une enquête dans les 24 heures. Mme la DASEN a obligation de répondre à cette demande d'enquête.

En Ille-Et-Vilaine :

Au lycée Louis Guilloux à Rennes, un membre de la famille d'un agent a été diagnostiqué positif au covid-19. Les personnels ayant été en contact avec l'agent ont été prévenus. L'agent et sa famille, sont confinés et pris en charge par un médecin et l'ARS. La décision a été prise de fermer l'établissement pendant 7 jours, alors que la consigne pour confiner les gens infectés est de quatorze jours.

Une entreprise s'occupera de la désinfection des zones où l'agent en question a circulé. L'équipe de désinfection a 7 jours pour désinfecter l'établissement. Ce délai nous paraît être un délai bien court pour ce type d'intervention, notamment en raison de la taille de l'établissement.

Monsieur le Recteur ce type de scénario risque de se répéter ; il nous semble raisonnable de fermer l'établissement le temps nécessaire, à définir en fonction des préconisations sanitaires. Fermer ce grand établissement pendant 7 jours nous paraît très insuffisant.

Au collège du Rheu lundi 18 mai : dans l'article paru dans Ouest-France, sur une des photos mise en ligne, on voit un élève en classe assis, sans masque. Le masque est posé sur la table près de lui.

Or, comme l'explique le personnel infirmier de l'Éducation nationale, les masques ne doivent pas être manipulés : un masque enlevé est un masque soit à jeter soit à laver. Mais en aucun cas il ne doit être utilisé de nouveau car il peut être contaminé.



<https://www.ouest-france.fr/bretagne/le-rheu-35650/avec-nos-profs-c-est-plus-facile-d-apprendre-la-rentree-heureuse-des-collegiens-bretiliens-6839274>

Au collège de Bruz, le jour de la pré-rentrée, des masques jetables sont donnés aux enseignants qui en veulent. Ils sont pris dans le stock des masques des agents. Il est alors précisé que les masques lavables seront distribués lundi. Et que les enseignants pourront utiliser des masques jetables.

Le jour de la rentrée des élèves (lundi 18 mai), il n'est finalement pas permis aux enseignants de prendre un masque jetable. Ils doivent porter ceux en tissus distribués le jour même alors que ceux-ci n'ont pas été lavés, ce qui ne correspond pas à la bonne utilisation de ces masques. Les masques en tissu doivent impérativement être lavés avant leur première utilisation.

D'autre part, plusieurs enseignants de l'établissement sont inquiets sur la qualité des masques. Serait-il possible de connaître l'origine de ces masques et de disposer de leurs fiches techniques afin de rassurer le personnel de l'établissement ?

A noter que la principale de l'établissement a choisi de ne pas porter de masque durant la réunion de pré-rentrée.

Les élèves doivent se laver les mains au gel hydroalcoolique en entrant en classe. Pour ce faire, les enseignants doivent servir chaque élève en appuyant sur le flacon pompe avec son coude. **La distanciation professeur-élève n'est alors pas respectée.**

Au collège de La Guerche, mais aussi dans d'autres collèges de l'académie, deux masques seulement ont été donnés aux élèves, au lieu des 4 comme cela se fait dans tous les établissements du département.

Ce choix fait par le personnel de direction de l'établissement place les familles et les personnels dans une situation d'exposition accrue au virus.

Avoir à disposition seulement deux masques ne permet pas aux familles de laver et d'entretenir les masques tous les soirs. Il est effectivement peu vraisemblable que les familles feront tous les soirs des machines à 60 degrés (car ils fonctionnent à flux tendu). C'est pourtant ce qu'ils seront obligés de faire avec le peu de masques qui leur a été fourni. Ou alors les masques seront mal entretenus et ainsi les élèves et les personnels davantage exposés au virus.

Il nous semble impératif que tous les élèves reçoivent deux, voire 4, masques supplémentaires.

Au Collège de Crevin lorsque les élèves descendent des cars pour rejoindre l'établissement, il n'y a pas de distanciation physique ni de marquage au sol, **ce qui facilite la transmission du virus.**

Dans le Morbihan :

Au lycée Victor Hugo, on demande aux personnels de venir avec ses propres masques...
Aucun masque FFP2 pour les infirmières dans le 56.

Depuis mercredi 20 mai la DASEN annonce que c'est présentiel et télétravail. L'un préparant l'autre selon elle... alors que le Ministre a précisé que c'était soit l'un soit l'autre.

Pas état des lieux des écoles qui ont fermé...

On nous signale le cas de remplaçants appelés dans le premier degré pour remplacer des collègues touchés par le covid 19. Du fait du caractère extrêmement contagieux de cette maladie, il nous semble important d'en informer les collègues remplaçants pour que leur attention au respect du protocole sanitaire soit encore exacerbée.

Questions diverses :

- Le protocole sanitaire ministériel s'applique-t-il également lors de réunions telles que des conseils de discipline ?

- Qu'en est-il de la fréquence de la désinfection des sols dans les établissements scolaires du département ? Cette désinfection est-elle bien quotidienne comme le précise le protocole sanitaire ministériel ?

Monsieur le Recteur, nous réitérons notre demande, tant qu'il n'y a pas de masques efficaces de type FFP2, ni de gel hydroalcoolique virucide en quantité suffisante, ni de tests systématiques préalables à la reprise pour protéger les agents, la rentrée en présentiel ne peut avoir lieu avant septembre.

Veillez recevoir, Monsieur le Recteur, nos salutations distinguées.

Mostafa Boulil, Stéphane Mottier,
Représentants FO au CHSCT Académique.

Copie à Guy Thonnat, représentant FO au CHSCT Ministériel.